

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2024
CONVOCATION DU 29 MARS 2024**

Le 12 avril 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER (arrivée à 18h45 – délibération vote du compte de gestion), M CHACORNAC, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M OLIVE à M CHACORNAC
M BAERT à M CHOCRAUX
M GOHIER à Mme BROUTIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Mme SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°23/2024	[FINANCES] Vote concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2023.
-----------------------------------	---

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de	401556.52 €
Un excédent reporté de	100000 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	501556.52 €
Excédent d'investissement de	1578167.32 €
Un déficit des restes à réaliser de	117877.66 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	1460289.66 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

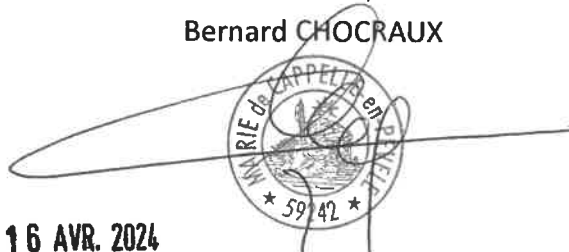
Cette affectation permettra de constituer une recette pour les investissements prévus cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (**18 voix pour**), d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : Excédent	501556.52€
Affectation complémentaire en réserve (au compte 1068)	300 000 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	201556.52€
Résultat d'investissement reporté (001)	1578167.32 €

Les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme

Le Maire,
 Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : **16 AVR. 2024**

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : **16 AVR. 2024**

Séance du Conseil Municipal – Vendredi 12 Avril 2024